CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT

1. Pour quel trajet ?

En voyage national : pour un trajet* entre deux gares* ou points d'arrêt* belges. Valable également sur le réseau STIB, TEC et De Lijn. Afin de connaître les conditions d'utilisation sur le réseau STIB, TEC ou De Lijn, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be).

Si vous êtes titulaire de la carte OV-Begeleiderskaart (émise par Argonaut et utilisée dans les transports en commun aux Pays-Bas) ou de la carte d'invalidité C (Grand-Duché de Luxembourg), votre accompagnateur voyage également gratuitement et sans formalité avec vous sur le réseau SNCB, suivant les conditions d'utilisation de la Carte Accompagnateur Gratuit.

En voyage international : Valable uniquement à bord des trains classiques SNCB, CFL, NS et à bord du train Eurocity Direct. Valable pour un trajet au départ ou à destination de toute gare ou point frontière* belge au départ ou à destination d'une gare aux Pays-Bas, d'une gare au Grand-Duché de Luxembourg ou de la gare de Aachen Hbf en Allemagne.

Pas valable à bord des trains à grande vitesse Eurostar et TGV.

Pour l'utilisation de l'ICE vers Aachen, les trains classiques à destination d'une gare française dans la région Haut-de-France : votre carte accompagnateur ne vaut pas titre de transport. Pour voyager gratuitement, votre accompagnateur doit également se procurer un ticket à 0,00 € auprès d'un point de vente international de la SNCB.

La composition du train disponible dans le planificateur de voyages de la SNCB vous permet de voir où se trouvent les places réservées aux personnes à mobilité réduite dans le train.

2. Pour qui ?

- Vous êtes domicilié* en Belgique et ne pouvez pas voyager seul(e) en raison d'une des situations de handicap suivantes :
- une réduction d'autonomie d'au moins 12 points selon le guide pour l'évaluation du degré de réduction d'autonomie ;
- une invalidité permanente ou une incapacité de travail d'au moins 80% ;
- une invalidité permanente découlant directement des membres inférieurs et occasionnant un taux d'invalidité de 50% au moins ;
- une paralysie totale ou amputation des membres supérieurs ;
- une allocation d'intégration catégorie III ou supérieure ;
- Cécité d'au moins 90% ou complète ;
- d'une réduction d'autonomie d'au moins 4 points au pilier 1 de l'échèle médico-sociale ou un total de 12 points.

Remarque : Le document attestant de votre situation de handicap mentionne si vous avez droit à une CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT.

* Vous devez être domicilié en Belgique au moment de la demande et pendant la période pour laquelle l'allocation pour personne en situation de handicap vous est octroyée.

3. Comment l'obtenir ?

- Introduisez votre demande auprès du personnel du guichet en présentant votre carte d'identité électronique et munissez-vous du montant couvrant le droit de confection* de la carte.
- Le mobility guide vérifiera si vous remplissez les conditions d'octroi via les données de la Banque Carrefour Sécurité Sociale.
- **Si la réponse est positive**, le mobility guide établira directement votre carte contre paiement du droit de confection*.
- **Si la réponse est négative et que** toutefois vous êtes en possession d'une lettre d'autorisation à votre nom délivrée par le bureau Customer Care 10-14 B-CS.6423 pour l'obtention de la CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT**,** le mobility guide peut émettre directement votre carte contre paiement du droit de confection*.
- Si la connexion avec la Banque Carrefour n'est pas possible ou en cas d'une réponse négative de la Banque Carrefour et sans lettre d'autorisation ou que vos données n'ont pu être mises à jour récemment, dans ce cas, la procédure suivante est d'application :

1) Remplissez le formulaire de demande remis par le mobility guide au nom de la personne à mobilité réduite*.

2) Joignez l'attestation (originale ou copie) délivrée par un des organismes suivants :

   - *SPF Sécurité Sociale ;*
   - *les juridictions reconnaissant un pourcentage d'invalidité ;*
   - *les organismes assureurs qui octroient une indemnité sur base d'un taux d'invalidité reconnu ;*
   - *le Fonds des Accidents du Travail ;*
   - *le Fonds des Maladies Professionnelles ;*
   - *les caisses de prévoyance reconnues qui octroient une indemnité aux travailleurs de la mine sur base d'un taux d'invalidité reconnu ;*
   - *l'Administration des Pensions du Ministère des Finances pour les personnes qui bénéficient d'une pension sur base d'un taux d'invalidité reconnu ;*
   - *les organismes qui accordent des allocations familiales majorées ;*
   - *les organismes officiels des Etats membres de l'Union Européenne qui versent une indemnité et dont l'équivalence des attestations a été reconnue.*

3) Faites-parvenir le formulaire de demande accompagné de l'attestation :

   - Soit via le guichet d'une gare de votre choix qui transmettra le dossier à au bureau Customer Care 10-14 B-CS.6423
   - Soit par poste à l'adresse SNCB Customer Services ?Customer Care 10-14 B-CS.6423, Av. de la Porte de Hal 40, 1060 Bruxelles
   - Soit par mail : customer.care.card@belgiantrain.be

4) Le Bureau Customer Care 10-14 B-CS.6423 examine votre demande. Si vous remplissez les conditions d'octroi, vous recevrez, par poste ou par mail, la lettre d'autorisation à votre nom qui vous invite à vous présenter au guichet d'une gare au choix pour retirer votre carte dans un délai de 3 mois.

5) Au guichet, présentez :

- la lettre d'autorisation du bureau Customer Care 10-14 B-CS.6423;
- la carte d'identité électronique (e-ID);
- le montant couvrant le droit de confection* de la carte indiqué sur le courrier.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre au guichet, vous pouvez mandater une personne de votre entourage pour y aller à votre place. Celle-ci se munira de votre carte d'identité (demandeur), de la lettre d'autorisation reçue et du montant du droit de confection* indiqué dans la lettre.

Validité et renouvellement de votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT :

- Votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT a une durée de validité de 5 ans.
- Introduisez votre renouvellement auprès du personnel du guichet qui vérifiera, à l'aide de votre carte d'identité électronique, si vous remplissez les conditions d'octroi à la carte via les données de la Banque Carrefour. Dans l'affirmative, le mobility guide établira votre carte. Si la connexion n'est pas possible, les démarches mentionnées ci-dessus sont d'application.
- En cas de perte ou de vol de votre carte, un duplicata peut être émis moyennant paiement du droit de confection*. (voir « Tarifs »).

4. Sur quel support ?

Support papier: la carte se compose d'une carte plastifiée avec la photo de l'ayant-droit et d'un ticket de validation en papier.

5. Utilisation

- Munissez-vous de votre titre de transport en 1e ou 2e classe et de votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT.
- La CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT est nominative et non cessible et permettra à votre accompagnateur de voyager gratuitement.
- Elle est émise au nom de la personne à mobilité réduite* (demandeur), et non de l'accompagnateur.
- Votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT vaut titre de transport pour votre accompagnateur. Celui-ci voyage sur le même trajet* et dans la même classe que vous, que votre titre de transport soit en 1e ou en 2e classe.
- Sans carte plastifiée et ticket de validation, tous deux en cours de validité, votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT n'est pas valable.
- Votre accompagnateur peut être une personne de 12 ans ou plus et/ou un chien en laisse.
- Votre enfant en situation de handicap de moins de 12 ans peut bénéficier des avantages de la CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT si:
  - En 2e classe, votre enfant voyage gratuitement sans titre de transport ; OU
  - En 1e classe, votre enfant voyage avec un ticket pour jeunes (0-25 ANS)
- Si vous êtes malvoyants et êtes en possession de la CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN délivrée par le SPF Sécurité Sociale, vous pouvez l'utiliser simultanément avec la CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT .

- Si vous voyagez à 3 : vous, un accompagnateur de 12 ans ou plus et un chien d'assistance, votre accompagnateur et votre chien d'assistance voyagent gratuitement sur présentation de la CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT et de la «carte d'accessibilité» personnelle délivrée par un centre de formation reconnu pour chien d'assistance.

- Le ticket de validation de votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT est pourvu d'un code-barres carré qui permet d'ouvrir les portiques des gares NS.

  Veuillez prendre connaissance des Conditions de Transport de chaque compagnie ferroviaire dont vous utilisez les services sur www.sncb.be , www.cfl.lu et www.ns.nl.

- Pour voyager sur le réseau STIB, une carte MoBIB* est nécessaire.
  Présentez-vous auprès de la STIB avec votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT émise par la SNCB pour obtenir votre carte MoBIB* sur laquelle un contrat payant pour vous et un contrat gratuit pour l'accompagnateur seront chargés.

6. A quel prix ?

- La confection de votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT engendre un droit de confection* (voir « Tarifs »).

- Votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT vaut titre de transport pour votre accompagnateur tandis que vous êtes en possession d'un titre de transport payant, au Tarif Standard* ou tarif réduit selon les cas, ou d'une carte de réduction qui vaut titre de transport.

7. Suppléments

Voyager de / vers Brussels Airport - Zaventem

- Accès à Brussels Airport - Zaventem, vous ne devez pas payer le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. L'accès aux portiques est illimité via le code-barres imprimé sur le ticket de validation de la CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT ou via l'assistance du steward pendant la période de validité du ticket de validation.

- Pour le titulaire de la CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* doit être perçu en fonction du type de titre de transport utilisé. L'ouverture des portiques se fait grâce au code-barres du titre de transport utilisé ou via le steward en cas d'absence de code-barres.

Voyager en 1e classe avec un ticket de 2e classe

- Afin de voyager en 1e classe avec votre ticket de 2e classe, achetez également un SUPPLEMENT 1e CLASSE par trajet* simple (voir fiche-produit Supplément 1e classe).

- Si vous êtes en possession d'un titre de transport valable en 1e classe, votre accompagnateur pourra voyager avec vous en 1e classe.

Voyager avec un vélo

- Afin de voyager avec votre vélo non-pliable, vous achetez un SUPPLEMENT VELO par trajet* simple (voir fiche-produit Supplément vélo).
- La composition du train disponible dans le planificateur de voyages de la SNCB vous permet de voir où se trouvent les emplacements pour vélos dans le train.

Voyager avec un animal domestique

- Afin de voyager avec votre animal domestique non-enfermé, vous achetez un SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE par trajet* simple (voir fiche-produit Supplément animal domestique).

8. Détérioration, perte ou vol ?

Voir fiche « Support papier ».

9. Remboursement

- Le droit de confection* perçu pour l'émission de votre CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT n'est pas remboursable.

- Votre titre de transport est soumis aux modalités de remboursement du titre de transport concerné.

10. Autres avantages

Enfants de moins de 12 ans accompagnés

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (pas de ticket émis) accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus ayant un titre de transport valable (maximum 4 enfants de moins de 12 ans par accompagnant, sauf si ils appartiennent à un même ménage*). Un document officiel valable (carte d'identité, carte Isi+, passeport) prouvant l'âge de l'enfant est indispensable lors du voyage.